

Avis de concours - Réserve de candidatures

Conseillère ou conseiller en relations du travail et à la négociation

Le présent concours vise à constituer une réserve permettant de pourvoir à des emplois de conseillère ou conseiller en relations du travail et à la négociation pour les conventions collectives sous la responsabilité du SPGQ au cours de la prochaine année à Québec ou à Montréal. Actuellement, un poste est à combler.

Attributions

La personne conseillère en relations du travail et à la négociation travaille dans le cadre des mandats définis par les instances du SPGQ et sous la coordination de la personne responsable au comité exécutif. À ce titre, elle :

- Procède aux enquêtes, aux plaidoyers et aux négociations avec les directions du personnel en vue du règlement des griefs ; elle ou il s'assure, à cette occasion, que les conventions collectives sous sa responsabilité, le *Code du travail*, la *Loi sur les normes du travail*, la *Loi sur la fonction publique*, le cas échéant, et les autres lois et règlements applicables sont respectés ;
- Conseille et assiste les déléguées et délégués de même que les membres dans la défense de leurs droits ;
- Collabore avec les comités chargés d'assurer l'information et les formations sur les dispositions des conventions collectives sous sa responsabilité et les lois et règlements ;
- Collabore et/ou participe à la négociation des conventions collectives sous sa responsabilité et participe aux ententes ministérielles ; elle ou il effectue les recherches nécessaires et rédige les documents afférents à la négociation ;
- Assiste la personne responsable du comité central de relations professionnelles (CRP) dans des dossiers de relations du travail, particulièrement avec l'employeur ou le Conseil du trésor ;
- Intervient dans la solution de problèmes de relations du travail dans un ou plusieurs ministères ou organismes ou dans les unités parapubliques en fonction des conventions collectives sous sa responsabilité ;
- Effectue certaines recherches dans le domaine des relations du travail ;
- Exerce ses attributions en étroite collaboration avec le comité des griefs, les procureurs du SPGQ, le comité exécutif, le conseil syndical et ses comités ainsi que ses collègues de travail ;
- Réalise des mandats ad hoc ;
- Fait le suivi des projets de cession d'unités, prépare et négocie des protocoles ou des ententes et, le cas échéant, conseille les membres visés par ces projets ;
- Au besoin, assure un service direct d'information et d'assistance aux membres et aux déléguées et délégués concernant leurs droits en vertu des conventions collectives applicables et des lois et règlements en vigueur ;
- Collabore au maintien d'un climat de travail harmonieux dans l'organisation.

Exigences de l'emploi

- Formation universitaire dans un domaine relié à l'emploi (droit, relations industrielles, ressources humaines ou autres) ;
- Très bonne connaissance des conventions collectives et de l'environnement des relations du travail dans la fonction publique ou dans les unités parapubliques ;
- Expérience en négociation ;
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de recherche et de travail en équipe ;
- Facilité à communiquer et habileté en rédaction ;
- Autonomie et initiative ;
- Expérience syndicale un atout.

Lieu de travail

Québec ou Montréal, selon les besoins du SPGQ, avec déplacements au Québec.

Statut

Cette réserve de candidatures est ouverte à tout membre du SPGQ ayant obtenu sa permanence ou à toute personne provenant de l'externe. La personne choisie sera nommée par le conseil syndical sur recommandation du comité exécutif.

Si la personne choisie est membre du SPGQ, elle est libérée de son travail à temps complet pour assumer ses fonctions et elle sera assujettie à la convention collective du SEESOCQ¹ pour le personnel professionnel travaillant au SPGQ. Elle conserve la possibilité de réintégrer son emploi chez son employeur d'origine en vertu des dispositions de la convention collective intervenue entre le SPGQ et cet employeur. Si la personne choisie provient de l'externe, elle sera assujettie à la convention collective du SEESOCQ pour le personnel professionnel travaillant au SPGQ.

À compétence égale, la priorité sera accordée à une personne qui est membre du SPGQ.

Durée du mandat

La personne conseillère, engagée dans un poste permanent, est soumise à une période d'essai et obtient un contrat à durée déterminée de deux (2) ans. À la fin de ce contrat, la personne conseillère qui réussit sa période d'essai obtient son statut de personne conseillère permanente avec un contrat à durée indéterminée, sous réserve des dispositions de la convention collective convenue entre le SEESOCQ et le SPGQ.

Conditions de travail

À son entrée en fonction, la personne conseillère deviendra membre du SEESOCQ.

Si la personne choisie est membre du SPGQ, elle continue de recevoir son traitement de base de son employeur d'origine et reçoit un traitement additionnel du SPGQ selon l'échelon qu'elle détient à son arrivée au SPGQ, et ce, jusqu'à concurrence du maximum de l'échelle de traitement prévue à la convention collective du SEESOCQ, soit 93 635 \$ (en révision).

Si la personne choisie provient de l'externe, elle se verra offrir un échelon salarial correspondant à la reconnaissance de l'expérience pertinente à l'emploi, et ce, jusqu'à concurrence du maximum de l'échelle de traitement prévue à la convention collective du SEESOCQ, soit 93 635 \$ (en révision).

Procédure pour postuler

Faire parvenir votre curriculum vitae et un texte expliquant les motifs de votre candidature, en indiquant également si vous postulez pour le bureau de Québec ou de Montréal. Votre candidature doit parvenir à la secrétaire du SPGQ, Francine Belleau, **avant 16 h 30, le 26 janvier 2018**, selon les coordonnées suivantes :

Par la poste : Francine Belleau, secrétaire
SPGQ, 7, rue Vallière, Québec (Québec) G1K 6S9
Par télécopieur : 418 692-1338
Par courriel : rh@spgq.qc.ca

***Très important :** Prendre note que les candidatures reçues à ce concours font l'objet d'une présélection de la part d'un comité de sélection. Cette présélection s'effectue sur la base des documents soumis seulement. Les candidates et candidats doivent s'assurer de transmettre un dossier complet. Seuls les candidates et candidats présélectionnés seront contactés pour une entrevue.

Autres renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jean-François Landry, troisième vice-président, au 1 800 463-5079.

Une mesure d'accès à l'égalité pour les femmes prévoit qu'à compétence égale et lorsqu'il n'y a pas atteinte de la représentation proportionnelle des femmes, il y aura choix d'une candidature féminine au moment du processus de sélection.

Cette banque de candidatures sera créée pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement par période d'un an jusqu'à avis contraire.

¹ SEESOCQ : Syndicat des employées et employés de syndicats et organismes collectifs du Québec.